

DNCA INVEST ALPHA BONDS

RAPPORT
ARTICLE 29 LOI ENERGIE CLIMAT 2025

Politique / Stratégie ESG

- Gestion ISR
- Best-in-Universe
- Exclusion des notations <2/10 en responsabilité (min, 20% de l'univers de gestion)
- Politique de vote et d'engagement
- Politique d'exclusion (notamment production de tabac, d'armes controversées, charbon, hydrocarbures non conventionnels)

Objectifs de gestion

Le Compartiment cherche à offrir, sur la durée d'investissement recommandée courant sur plus de trois ans, une performance supérieure, nette de tous frais, à celle de l'indice pour chaque part¹. Cette performance est recherchée en y associant une volatilité annuelle inférieure à 5 % dans des conditions de marché normales.

Approche extra-financière

Le compartiment promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR mais ne réalise pas d'investissements durables. Dans ce cadre, le compartiment considère les indicateurs ESG suivants :

- Indicateurs environnementaux : intensité en carbone et répartition de la consommation d'énergie.
- Indicateurs sociaux : respect des normes internationales (travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits de l'homme, liberté de la presse et torture). Indicateurs de gouvernance : Signataire de l'Accord de Paris, signataire de la convention des Nations unies sur la biodiversité, politique de sortie du charbon, accord de non-prolifération des armes nucléaires.
- Notation et couverture des risques ESG au niveau mondial.

¹ Se référer au prospectus de la SICAV pour le détail des indices par parts.

DNCA INVEST ALPHA BONDS

Principales caractéristiques au 31 décembre 2025

CLASSE D'ACTIFS	MESURES
	OBLIGATIONS INTERNATIONALES MULTI-STRATEGIES
ZONE D'INVESTISSEMENT	MONDE
ACTIF NET (M€)	25 623,9
NOMBRE D'EMETTEURS	19

Alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Adopté en décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris met en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (neutralité carbone) (article 4).

Depuis la COP 21 et l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique doivent faire partie de l'agenda quotidien des secteurs privé et public. Pour le secteur financier, l'agenda est défini dans les principaux objectifs convenus lors de la COP 21 : « *Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques* ».

Depuis 2021, DNCA Finance s'est positionnée comme acteur de la lutte contre le changement climatique en adoptant l'alignement avec l'Accord de Paris et la limitation du réchauffement des températures à 2° d'ici l'année 2050. Cette trajectoire d'alignement a été précisée en 2022 avec notamment un objectif à 2030 (voir ci-dessous).

Objectifs– Alignement Accord de Paris

- Objectifs à court terme (objectifs 2025-2026)
- Objectifs à moyen terme sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels et du charbon (2030 – 2040)
- Objectifs à moyen terme d'alignement des portefeuilles (2030) avec un indice de réchauffement de la température des portefeuilles DNCA Finance inférieur à 2,2°C
- Ambitions à long terme (2050) avec un indice de réchauffement de la température des portefeuilles DNCA Finance inférieur à 2°C

Les objectifs « alignement Accord de Paris » sont décrits plus précisément dans le Rapport Article 29 de DNCA Finance.

Outil de calcul et méthodologie

DNCA Finance utilise les scores de température du Carbon Disclosure Project (CDP2) pour piloter la trajectoire de température de ses investissements.

Cependant, ces scores de température sont utilisés pour les émetteurs privés, et ne sont pas applicables à DNCA Invest Alpha Bonds investi principalement en émetteurs publics.

En revanche, DNCA Finance analyse le mix énergétique de chaque pays investi.

Alignement avec les objectifs internationaux de la Convention pour la Diversité Biologique

Les objectifs internationaux ont été fixés lors de la première Convention sur la Diversité Biologique (CDB) (Sommet de la Terre, 5 juin 1992). Ces objectifs sont :

- Conservation de la diversité biologique
- Utilisation durable de la diversité biologique
- Partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

Ces objectifs ont été précisés depuis lors des différentes Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la Diversité Biologique.

La 15ème conférence des Parties (COP15) pour la CDB s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence chinoise. Cette COP 15 a permis d'aboutir à un nouveau plan stratégique mondial sur la biodiversité « Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal » et ainsi succéder aux Objectifs d'Aichi adoptés lors de la COP10 (Nagoya, Japon, 2010). Ce nouveau cadre contient 23 nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'inverser l'érosion de la biodiversité.

Parmi ces cibles, trois ont un objectif quantitatif : réduire la perte des zones de forte importance pour la biodiversité « proche de zéro » (cible 1), restaurer « au moins 30% » des aires dégradées (cible 2) et atteindre 30% d'aires (marines, côtières, terrestres et d'eaux douces) protégées (cible 3).

Les données aujourd'hui existantes ne concernent que les émetteurs privés, et ne sont pas applicables à DNCA Invest Alpha Bonds.

Cependant, DNCA Finance intègre plusieurs indicateurs au niveau des Etats, contribuant positivement ou négativement à la perte de biodiversité :

- Signature Accord de Paris (COP21)
- Engagement sortie du charbon
- Signature Accord Convention pour la Diversité Biologique

² CDP, ex Carbon Disclosure Project, est une organisation collectant et publiant des données sur l'impact environnemental des entreprises, constituant la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des entreprises.

Résultats

DONNEES CLIMAT

	Mesures
INTENSITE CARBONE (TCO ₂ EQ/1 M € DETTE)	305,6
INTENSITE CARBONE (TCO ₂ EQ/1 M € PIB)	277,3

MIX ENERGETIQUE

Source d'énergie	Poids
BIO ET DECHETS	7,8%
RENOUVELABLE	4,2%
HYDRAULIQUE	2,4%
GEOTHERMIE	2,1%
NUCLEAIRE	8,0%
PETROLE BRUT ET GNL	36,5%
GAZ NATUREL	28,8%
CHARBON	10,3%
TOURBE	0,0%

ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES OBJECTIFS INTERNATIONAUX CLIMAT ET BIODIVERSITE

Engagements	Poids	Nombre de pays en portefeuille
SIGNATURE ACCORD DE PARIS (COP 21)	100%	19
SORTIE DU CHARBON	73,3%	12
SIGNATURE ACCORD CONVENTION POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	71,2%	18
SIGNATAIRE DE L'ACCORD DE NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES	88,2%	18

Intégration à la Gestion des risques

Principes et méthodologie

DNCA Finance a choisi de retenir, au fur et à mesure de leur disponibilité, plusieurs types d'indicateurs pour mesurer et gérer les risques en matière de durabilité, dont les principaux sont :

- Notation « risques » issues d'ABA (émetteurs privés, souverains)
- Indicateurs de risque financier liés au climat (VAR Climat)

Indicateurs retenus

Notation Risques ABA

Le fonctionnement de l'analyse ABA, outil propriétaire d'analyse ESG de DNCA Finance, est décrit en détail sur le site internet de la société de gestion et dans le Rapport Article 29 de DNCA Finance

La gestion des risques s'appuie sur le pilier « Risque de responsabilité » de l'analyse ABA.

Emetteurs privés : ce pilier propose une note sur 10 et se décompose en 4 thèmes : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociale et la responsabilité sociétale. Chaque thème est construit en tenant compte des enjeux les plus matériels pour les émetteurs (corrélation entre les critères et la performance économique de l'entreprise) et le nombre de critères est volontairement restreint à 24 et s'appuie sur une centaine de KPIs bruts.

Emetteurs publics : pour améliorer l'analyse du risque ESG des émetteurs souverains, DNCA Finance s'appuie sur l'agence de notation ISS depuis 2022. DNCA Finance a enrichi l'outil d'analyse ABA existant pour les émetteurs publics par l'utilisation de données brutes et de sous-scores ESG fournis par ISS.

Pour DNCA Invest Alpha Bonds, seules sont retenues les analyses de risque des émetteurs publics.

VAR Climat

La VAR Climat n'est aujourd'hui calculée que pour les émetteurs privés, et n'est pas applicables à DNCA Invest Alpha Bonds.

Résultats

	Mesures	Taux de couverture
NOTE ABA MOYENNE (SUR 10)	5,21	100%